



Litige après une vente de vehicule.

Par **sebdu61120**, le **18/06/2012** à **18:50**

Bonjour,rn j'ai vendue un vehicule il y a 1 mois ,il ya 2 jours la personne a qui j'ai vendue le vehicule ,m'apelle pour me dire que son garagiste avait detectait une fuite d'huile au niveaux du turbo,elle me propose de regler la moitier de la facture(changer le turbo) 2000euros,ou lui rendre son cheque de la vente de 3000euros,soit elle entameras une procedure pour vice caché.que faire? (le vehicule avait 220000kms,année 2003)

Par **pat76**, le **20/06/2012** à **19:16**

BonjourrrnVous ne répondez pas et vous laissez votre acheteur engager une procédure qu'il ne gagnera pas. rnrnLa vente a eu lieu il y a un mois...